

# Bon de Commande

Avenir Sarlat - Place Marc Busson - 24200 Sarlat-la-Canéda  
06 72 46 89 28 - contact@avenirsarlat.fr



## ADRESSE DE FACTURATION

Entité :  Société  Collectivité locale  CE  Particulier Autre : .....

Raison sociale : ..... SIRET : .....

Effectif : ..... Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Nom / prénom du contact : ..... Fonction : .....

Tél : ..... Portable : .....

E-mail : .....

## ADRESSE DE LIVRAISON *si différente de celle de la facturation*

Raison sociale : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

## MODALITÉS D'ENVOI

Retirez gratuitement vos chèques dans nos locaux Avenir Sarlat (Place Marc Busson - 24200 Sarlat-la-Canéda)

Envoi postal en recommandé (R3) avec accusé de réception : 10€

### 1. FRAIS D'ENVOI DES CHÈQUES CADEAUX

## COMMANDE DE VOS CHÈQUES CADEAUX AVENIR SARLAT

Valeur faciale	Quantité de chèque	Total TTC
10€	X	.....
15€	X	.....
20€	X	.....
..... €	X	.....

### 2. MONTANT DE LA COMMANDE DE VOS CHÈQUES CADEAUX

## POCHETTE CADEAU

Quantité de pochette	Total TTC
1,50€ X	.....

### 3. MONTANT DE LA COMMANDE DE POCHETTES

### TOTAL DES MONTANTS 1, 2 ET 3

## PERSONNALISATION DE VOS CHÈQUES CADEAUX AVENIR SARLAT

GRATUIT

Offert par : .....

Merci d'écrire  
en majuscule

À l'occasion de : .....

Conditions particulières : .....

## RÈGLEMENT (à la commande)

Virement bancaire *utiliser l'IBAN ci-dessous*

IBAN : FR76 1240 6000 4680 0162 2594 460

Code BIC : AGRIFRPP824

Chèque bancaire *à l'ordre d'Avenir Sarlat*

## BON POUR COMMANDE

Fait à : ..... Le : .....

Nom du signataire : .....

*Signature et cachet obligatoire*

Par la signature du présent bon de commande, le client déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales de vente au verso et de les accepter sans réserve. Le client doit conserver une copie de ce bon commande.

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES CHEQUES CADEAUX « Avenir Sarlat Périgord Noir » DESTINÉES AUX COMITÉS D'ENTREPRISES, ENTREPRISES ET COLLECTIVITÉS

## 1. Dispositions générales

Les présentes Conditions Générales de Vente ci-après CGV régissent les conditions de commande des chèques cadeaux "Avenir Sarlat Périgord Noir", ci-après "Chèques Cadeaux", par tout Comité d'entreprise, Entreprise ou Collectivité (ci-après le "Client") et de leur émission et livraison par l'Association des Commerçants Avenir Sarlat Périgord Noir. Elles prévalent sur toutes conditions d'achat du Client. Toutes modifications ou réserves vis-à-vis des présentes CGV n'engagent nullement Avenir Sarlat, à moins que lesdites modifications ou réserves n'aient été expressément acceptées par Avenir Sarlat.

## 2. Durée

Les présentes CGV sont valables pour une durée indéterminée. Toute commande sera régie par les CGV en vigueur au jour de la commande du Client.

## 3. Validation et acceptation de la commande

La commande se matérialise par la signature par le Client du bon de commande dûment complété, ainsi que des présentes CGV, et transmis à Avenir Sarlat. Les mentions légales du Client ainsi que le nom et la fonction du signataire dûment habilité devront apparaître lisiblement.

Pour être valable, toute commande de Chèques Cadeaux doit être précédée d'un virement ou accompagnée d'un chèque bancaire libellé à l'ordre de : Avenir Sarlat. Sauf accord dérogatoire, toute commande de Chèques Cadeaux « Avenir Sarlat Périgord Noir » dûment complétée et signée par le Client ne sera traitée par Avenir Sarlat que si elle est accompagnée du règlement intégral de la commande. En cas de règlement incomplet, Avenir Sarlat en informera le Client et se réservera le droit d'honorer ou non la commande ou toute autre commande future en fonction du montant restant dû.

## 4. Annulation de la commande

Toute annulation de commande à l'initiative du Client, faite avant l'impression des chèques, devra obligatoirement être transmise par écrit par le représentant légal du Client.

## 5. Tarifs et conditions de paiement

Les tarifs mentionnés sur le bon de commande ne peuvent donner lieu à aucun escompte pour paiement comptant ou anticipé.

Le non-respect d'une ou plusieurs conditions de paiement définies aux présentes emportera déchéance du terme, la totalité des sommes restant dues devenant immédiatement exigible, sans aucune formalité et sans mise en demeure préalable. Conformément à l'article L.441-6 du Code de Commerce, à défaut de règlement dans les délais, des pénalités de retard sont dues de plein droit, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure ou d'un quelconque rappel. Le taux d'intérêt annuel de ces pénalités est de 15%.

En cas de mise en oeuvre d'une procédure de recouvrement, tous les frais encourus y afférents seront refacturés au Client en sus des intérêts stipulés. De plus, en cas de chèque bancaire tiré sur le compte du Client et refusé pour insuffisance de provision ou défaut de signature, les frais bancaires de rejet supportés par Avenir Sarlat seront refacturés au Client.

## 6. Réserve de propriété

Les Chèques Cadeaux « Sarlat Périgord Noir » restent la propriété d'Avenir Sarlat jusqu'au paiement intégral de la commande par le Client. En cas de non-respect des conditions de paiement, le Client s'engage, à première demande d'Avenir Sarlat, à renvoyer immédiatement l'intégralité des Chèques Cadeaux non encore payés à : Avenir Sarlat, Place Marc Busson, 24200 Sarlat.

## 7. Livraisons et transport

### 7.1. Délai de livraison

Le délai moyen de livraison observé est de 10 jours (hors jours non ouvrés) en plus du délai de traitement de la commande de 72 heures (hors jours non ouvrés), à compter de la validation de la conformité de la commande, ceci sauf survenance d'un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence en vigueur, ou tout évènement empêchant de façon totale ou partielle l'exécution de ses obligations (notamment mais non exclusivement les vols, grèves, ou intempéries) ou en rendant l'exécution plus onéreuse. Les délais de livraison, qui ne sont pas de la responsabilité d'Avenir Sarlat, sont mentionnés à titre indicatif et correspondent aux délais annoncés par les transporteurs et livreurs utilisés par Avenir Sarlat.

### 7.2. Transport

L'expédition des Chèques Cadeaux est effectuée par Avenir Sarlat et ses prestataires. Avenir Sarlat prend en charge les frais supplémentaires en cas de dépassement du forfait d'expédition mentionné sur le bon de commande. Le forfait d'expédition inclut le prix du transport et les frais d'assurance des valeurs expédiées. La livraison s'effectue conformément à la commande. Si la livraison est retardée pour une raison indépendante de la volonté d'Avenir Sarlat, elle sera réputée avoir été effectuée à la date d'envoi. Le délai prévu est donné à titre purement indicatif, le retard de livraison ne pourra jamais donner lieu à des dommages et intérêts. Le Client pourra, s'il le souhaite, venir récupérer les chèques cadeaux « Sarlat Périgord Noir » dans les locaux d'Avenir Sarlat.

### 7.3. Transfert des risques

Le transfert des risques au Client intervient dès la livraison des Chèques Cadeaux au Client ou le bénéficiaire, l'accusé de réception ou document de transport similaire faisant foi. Les éventuels dommages constatés à la livraison des chèques cadeaux devront faire l'objet de réserves formelles sur l'accusé de réception ou document de transport similaire susmentionné. A défaut, il appartiendra au Client ou bénéficiaire d'apporter la preuve que le dommage est intervenu au cours du transport. En tout état de cause, et sous peine d'irrecevabilité, toute réclamation devra être adressée au Fournisseur par courrier recommandé avec accusé de réception, accompagnée des justificatifs afférents (copies du bon de commande concerné, du document de transport faisant état des réserves, de la facture afférente à la commande) dans un délai maximum de trois (3) jours calendaires à compter de la livraison.

### 7.4. Perte, vol et opposition

Avenir Sarlat ne saurait être responsable de quelque manière que ce soit d'une perte ou d'un vol de Chèques Cadeaux survenant après leur remise au Client.

Les Chèques Cadeaux sous la responsabilité du Client qui seraient perdus ou volés ne peuvent donner lieu ni à échange, ni à remboursement. Aucune opposition ou interdiction quelconque relative à l'acceptation d'un Chèque Cadeau par le réseau d'affiliés Avenir Sarlat ne sera possible.

## 8. Réglementation applicable aux Chèques Cadeaux

Le Client fait son affaire de toutes dispositions légales et réglementaires, notamment fiscales et sociales, liées à l'attribution de Chèques Cadeaux et à leur utilisation. Avenir Sarlat ne pourra être tenue responsable par le Client ou par un bénéficiaire, ni de l'absence de déclaration aux administrations compétentes, ni des conséquences de l'attribution de Chèques Cadeaux. Le Client et le bénéficiaire sont seuls responsables des conséquences de l'utilisation

de leurs Chèques Cadeaux.

## 9. Interdiction de revente

Sauf accord préalable écrit par Avenir Sarlat, le Client s'interdit de revendre les Chèques Cadeaux. Avenir Sarlat se réserve le droit de mettre fin à ses relations commerciales avec tout Client manquant à cette obligation et ce, sans préavis ni indemnités.

## 10. Acceptation par les Affiliés

Les Chèques Cadeaux sont valables auprès des enseignes affiliées (sauf mentions particulières ou limitations présentes sur les chèques). Le refus par tout affilié appartenant au réseau d'acceptation d'Avenir Sarlat ou tout autre manquement d'un affilié, ne pourra entraîner la mise en jeu de la responsabilité d'Avenir Sarlat. Les affiliés sont seuls responsables des biens et services vendus contre remise de Chèques Cadeaux. Le Fournisseur ne pourra être tenu pour responsable dans le cas où certains des partenaires affiliés viendraient à disparaître et/ou à ne plus accepter les chèques cadeaux « Sarlat Périgord Noir » pour quelque cause que ce soit, et plus généralement en cas de défaillance dudit partenaire pour quelque cause que ce soit. Dans ce cadre, il est expressément entendu que lesdits partenaires affiliés sont chacun seuls responsables des biens, produits ou prestations de services qu'ils commercialisent et qui seraient acquis par le Client et/ou les bénéficiaires dans le cadre de l'utilisation des chèques cadeaux « Sarlat Périgord Noir ».

## 11. Données à caractère personnel

Les informations recueillies sont régies par les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 (relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dite «Loi Informatique et Liberté») modifiée, et ses décrets d'application. Elles seront utilisées pour les besoins des services souscrits et sont destinées à cette fin, à Avenir Sarlat. Le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données nominatives le concernant, ainsi qu'un droit d'opposition à leur traitement à des fins de prospection, exerçable auprès du siège social d'Avenir Sarlat. Le Client autorise Avenir Sarlat à utiliser ses coordonnées, et notamment son adresse e-mail, pour lui communiquer des offres commerciales et/ou à communiquer à d'autres sociétés les données le concernant. Le Client autorise Avenir Sarlat à le citer à titre de référence commerciale et pourra, dans ce cadre, utiliser le(s) logo(s) du Client qui l'y autorise expressément.

## 12. Propriété intellectuelle

Le Client déclare qu'il est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les éléments (logos, marques...) qu'il fournira à Avenir Sarlat, garantissant celui-ci contre tout recours ou action que pourrait lui intenter un tiers à cet égard, et il en autorise l'utilisation pour les besoins de l'exécution de la commande.

## 13. Opposabilité des présentes conditions générales de ventes

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV. Le fait pour le Client de passer commande de Chèques Cadeaux par l'intermédiaire des présentes et selon les tarifs en vigueur implique l'acceptation pure et simple de ces CGV et des tarifs en vigueur.

**Signature**

*Bon pour acceptation*

Fait à : ..... le .....